Astérix et Obélix 4, la production la plus lourde de 2011, a été tournée en Hongrie, à Malte et en Irlande, faute notamment d'un crédit d'impôt français compétitif.

créatrices d'emplois ! Côté audiovisuel, si le phénomène est moins spectaculaire, il devient très problématique avec un taux de délocalisation croissant qui a passé le seuil des 12% en 2011 et qui concerne surtout les grandes coproductions internationales (les plus créatrices d'emplois). Aujourd'hui, les demandes portent sur la possibilité d'inclure les dépenses de figuration, d'hôtellerie et de location de décors extérieurs, et un relèvement du plafond en cinéma à 4 M€ contre un aujourd'hui.

Plus récent, le C2I a aussi montré ses limites, et cela alors que la France vient de se doter, avec la Cité du cinéma, de studios censés attirer les grandes productions internationales. Film France a travaillé à des propositions de consolidation du dispositif sur les points suivants : augmentation du plafond de dépenses en le passant de 4 M€ à 10 M€, baisse du seuil à 300000 €, avec un minimum de 54 jours de tournage, inclusion des frais d'hébergement des équipes et meilleure prise en compte de l'emploi d'artistes-interprètes (sans pour autant couvrir les salaires les plus élevés).

À noter que le ministère a également fait inclure dans le pacte une disposition pour faciliter l'obtention de visas pour les étrangers venant travailler sur les tournages concernés.

L'APPLICATION EST PRÉVUE DÉBUT 2013

Les mesures précises de cet accord, qui comprend des sujets comme chacun sait plus sensibles que celui-ci, vont passer maintenant devant le Parlement. Elles ne seront pas présentées dans le projet de loi rectificative pour 2013 en novembre, mais le gouvernement compte les soumettre dans un autre texte dès le début de l'année. L'application des crédits d'impôt tournage pourrait prendre effet à cette date, avec effet rétroactif. C'est du moins l'attente des professionnels et l'objectif clairement défendu par la Rue de Valois. ❖

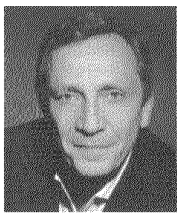

Réaction de Thierry de Segonzac, président de la Ficam

"Nous nous félicitons bien sûr de cette annonce sur l'amélioration des crédits d'impôt, qui était absolument indispensable. Les crédits d'impôt nationaux ont perdu de leur efficacité et le C2I est de moins en moins compétitif. La seule arme pour répondre à la concurrence étrangère pour la filière technique a été d'implanter des filiales en Belgique, au Luxembourg, au Québec ou en Allemagne. C'est un non-sens ! Et la conséquence à moyen terme est encore plus grave : la perte de savoir-faire dans ces industries, qui peut créer une rupture générationnelle. Alors que ces incitations fiscales bien ajustées ont un effet extrêmement vertueux et sont relutives pour les finances publiques : elles entraînent des retombées fiscales et sociales bien supérieures à leur coût pour l'État. Quels que soient la qualité et le caractère essentiel des améliorations qui vont être apportées, si elles ne sont pas mises en œuvre avec un effet rétroactif pour une application début 2013, ce serait catastrophique pour nos entreprises."